

# CRITERIUM B DE L'ALPA

Le CTT ROYAL ALPA SCHAERBEEK WOLUWE organise le DIMANCHE 04 SEPTEMBRE 2022 dans les locaux du **centre sportif Poséidon à l'avenue des Vaillants 2 – 1200 Bruxelles à Woluwé-Saint-Lambert**, un critérium de tennis de table ouvert aux joueurs affiliés à la FRBTT ou à toute autre fédération reconnue par l'ITTF.



9h00 Messieurs D  
9h30 Messieurs NC  
11h30 Messieurs C  
13h30 Messieurs E  
16h00 Messieurs B



Les participants seront répartis par poule de quatre joueurs maximum, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour final. **Chaque participant peut participer à la série correspondant à son classement et à la série supérieure. Tout joueur est tenu de participer à la série correspondant à son classement pour pouvoir accéder à la série directement supérieure. Les Dames sont autorisées à prendre part à 2 séries Messieurs.**

Il sera fait usage **de 24 tables** de couleur bleue et de balles plastique de couleur blanche. Les matches se jouent au meilleur des cinq manches.

**Le droit d'inscription est fixé à 7 euros pour une série et 12 euros pour deux séries et doit être payé ½ heure avant le début de la série.**

**Date limite des inscriptions : le jeudi 1er septembre à minuit.**

Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T. Le tournoi est autorisé sous le numéro TRBBW2023-04

Pour vous inscrire: cliquez sur l'onglet « TOURNOIS » du site <https://resultats.aftt.be>

En cas de problème : Willems Béatrice gsm : 0473/546487 E-mail : [beaswillems@gmail.com](mailto:beaswillems@gmail.com)

Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition

Direction du tournoi : Frédéric Goffin 0475/203.423

Lors du Critérium, les deux derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant : tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50 €.

Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €

Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 €,

même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.

Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.

Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas."

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Une petite restauration sera assurée tout au long de la journée.

Présence d'un bancontact

